**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 DECEMBRE 2021 A 20 HEURES**

**réuni en session ordinaire suite à convocation du 4 décembre 2021.**

**Présents :** Françoise BARRET, Blandine CHRISTIAENS, Denis DEBATISSE, Philippe DUCREUX, Sylvette GAUDARD, Gilles GOUTAUDIER, Laurence HAUG, Lucas LAPANDERY, Jean-Louis LECHERE, Claude PALASSE, Pierrick PARDON, Sévérine PERRIN, Edwige VINCENT.

**Absent** : Fabienne CADORIN

**Secrétaire de séance** : Sylvette GAUDARD.

**1- Mode de réalisation de la journée de solidarité par les agents communaux**

Pour se mettre en conformité avec la Loi, la commune souhaite mettre en œuvre la journée de solidarité en demandant aux agents à temps complet d’effectuer dans le courant de l’année 7 heures précédemment non travaillées. Pour les agents à temps partiel, les 7 heures seront réduites à proportion de leur durée de travail.

Après délibération, le conseil municipal a décidé, à l’unanimité, de :

|  |
| --- |
| * Fixer, pour tout le personnel communal, la journée de solidarité par toute modalité permettant le travail annuel de 7 heures annuelles précédemment non travaillées (réduites à proportion de leur durée de travail pour les agents à temps partiel) sauf suppression d’un jour de congé annuel |

**2 – Décisions modificatives budgétaires**

Il est demandé au Conseil Municipal d’approuver les décisions modificatives budgétaires suivantes :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
| D 615231 : Voirie |  | 6 000,00 € |
| D 61551 : Entretien matériel roulant |  | 4 000,00 € |
| **TOTAL D 011 : Charges à caractère général** |  | **10 000,00 €** |
| D 6411 : Personnel titulaire | 10 000,00 € |  |
| **TOTAL D 012 : charges de personnel** | **10 000,00 €** |  |
| D 2315 : Immos en cours-inst.techn. |  | 315,00 € |
| **TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales** |  | **315,00 €** |
| R 2031 : Frais d’études |  | 315,00 € |
| **TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales** |  | **315,00 €** |

Délibération adoptée à l’unanimité.

**3 – Reclassement de voiries**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir intégrer 2 voiries dans le classement des voiries communales :

* La ruelle appelée Passage Doillat et située dans le bourg entre la RD 81 et la VC 8 ne figure pas dans le tableau de classement des voiries. Il convient de l’intégrer dans le tableau sur sa longueur totale de 86 m par création de la Voie Communale n° 120.
* Les habitations situées sur l’impasse de Pipart sont actuellement desservies par le Chemin Rural n°26 d’une longueur de 575 m. Il convient de classer 130 m de ce chemin rural en voie communale qui porterait le numéro 121.

Le Conseil Municipal a approuvé cette délibération à l’unanimité.

**4 – Demande de subventions départementales**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux établi par la commission municipale pour l’année 2022. Après visites sur le terrain, il est proposé d’aménager, en fonction du budget disponible et des aides obtenues, les voies communales suivantes :

VC n° 120 : Passage Doillat, VC n° 121 : Impasse de Pipart et sécurisation de la traversée du Bourg

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

* **Solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Loire**
* **Inscrire la dépense au budget 2022**

Décision adoptée à l’unanimité.

**Questions diverses :**

* Le panneau d’interdiction d’accès aux véhicules de plus de 3,5 tonnes à Trotteloup (initialement prévu pour interdire le passage des grumiers) pose problème pour les livreurs. Il va être procédé au remplacement par des panneaux interdisant l’accès aux plus de 19 tonnes.
* Le bac de regroupement OM du Chemin de la Rousselière est dans une zone humide et l’accès devient dangereux en cas de gel. Il est proposé de faire venir le service OM de Roannais Agglo pour chercher une solution.
* On envisage de créer un groupe de travail « Cantine » pour réfléchir aux améliorations potentielles.
* Le nouveau protocole sanitaire nous invite à mettre en place 2 services décalés pour la cantine de midi. Affaire à suivre.
* Différents aspects du nettoyage de la bibliothèque sont abordés.

Séance levée à 21h30.